



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL TRAVAIL EMPLOI DU 25 JUILLET 2024 EN PRESENTIEL ET VISO-CONFERENCE

Le comité Social d'Administration ministériel Travail Emploi, reconvoqué, a été présidé, par Madame Géraldine BOFILL, Adjointe à la directrice et Cheffe du service « des politiques sociales et des parcours ».

Toutes les organisations syndicales sont présentes – UNSA ITEFA, CGT-FSU SNUTEFE, SUD, SYNTEF CFDT, FOTEPF.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. 10h00 – 10h15 : Approbation du PV du CSA du 30 juin (pour consultation)
2. 10h15 – 11h00 : Point sur les données des résultats de l'index d'égalité entre les hommes et les femmes (pour information)
3. 11h00 – 12h00 : Présentation du RSU 2022 des MSO (pour échange et débat)
4. 14h00 – 14h45 : Rappel des règles en vigueur concernant le temps de travail (pour information)
5. 14h45 – 15h15 : Expérimentation de la semaine en 4 jours (pour information)
6. 15h15 – 16h15 : Point relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques (pour information)
7. 16h15 – 17h00 : Questions diverses

La présidente ouvre la séance à 10 heures.

La présidente rappelle l'ordre du jour,. La réunion se déroule en présentiel et en distanciel et elle est enregistrée.

Les représentants du personnel regrettent l'absence, une nouvelle fois, de la Ministre démissionnaire.

Alors que la note des Ministères Sociaux datée du 15 juillet dernier, annonçant un gel des recrutements externes sur les BOP 124 et 155 n'a même pas été communiquée aux organisations syndicales, l'intersyndicale (CGT- FSU- SUD- FO- UNSA- CFDT) répond par la déclaration préalable suivante :

« A celui ou celle qui représente le ou la (future / ex) Ministre du Travail ».

La situation politique issue des élections législatives organisées précipitamment est complexe, mais le désaveu pour la politique d'E. Macron et de ses gouvernements successifs est clair : les projets régressifs doivent être retirés ou abandonnés, à commencer par la contre-réforme des retraites et un programme d'urgence sociale doit être immédiatement mis en œuvre, à commencer par l'augmentation du SMIC, des salaires, des pensions, du point d'indice et des minima sociaux, ainsi que le renforcement des services publics.

Les ministres démissionnaires continuent pourtant ces politiques désavouées, bien au-delà de la « gestion des affaires courantes ».

E. Macron prétend qu'il faut décréter une « trêve olympique », mais ses Ministres enchaînent les mauvais coups. Qui peut être dupe ?

Ainsi, au sein de ce ministère, il est inadmissible que vous soyez en train de procéder à des fins de contrat brutales, à des gels de postes et carrément à des suppressions de postes dans certaines régions, au prétexte du respect des plafonds d'emploi, mais surtout des coupes budgétaires drastiques décrétées par le gouvernement, mis en minorité !

Nous avons découvert avec la plus grande des consternations la note rédigée par la SG des ministères sociaux le 15 juillet 2024, note que vous n'avez même pas eu la décence de nous transmettre, en amont de cette réunion. Les effets de cette note vont être dévastateurs au sein de services déjà exsangues ! Un gel systématique des recrutements est annoncé, « indépendamment des ETPT non consommés ». Il s'agit donc de tout bloquer, alors que la situation n'est pas acceptable dans de nombreux services et que de nombreux recrutements sont vitaux à leur fonctionnement immédiat.

Quand il s'agit de recruter, ça prend des années ; quand il s'agit de supprimer, ça prend moins de quelques jours ! Il s'agit tout simplement d'un plan social qui vise en priorité les contrats précaires, mais pas seulement et qui ne s'affiche pas, en tant que tel ! Ces méthodes expéditives, excluant toute information et concertation, pour prendre des mesures inconsidérées aux effets uniformes quelles que soient les situations dans lesquelles elles

s'appliquent, ne sont pas dignes du Ministère en charge du Travail !

Honte à vous !

La future ex-ministre et la DRH doivent revenir sur ces décisions sans délai. De nombreux.ses collègues se retrouvent des situations particulièrement difficiles, quasiment du jour au lendemain.

Il est tout aussi inadmissible que vous décidiez de mettre fin arbitrairement à des détachements, en modifiant les textes de façon opportuniste pour ne plus avoir à passer par l'avis de la CAP et que 4 Inspecteur.trice.s stagiaires du travail, soient actuellement menacé.es de non titularisation, après avoir subi et vaillamment surmonté toutes les épreuves imposées par 18 mois de formation, particulièrement chaotiques pour cette promotion et alors que des centaines de postes sont toujours vacants. Nous demandons la titularisation immédiate de nos quatre collègues. _

Alors que nos collègues sont mobilisé.es sur ces deux sujets, comme le rassemblement de jeudi dernier l'a démontré, nous n'avons aucune réponse politique, à ce stade. Vous n'avez même pas daigné nous recevoir, jeudi dernier. Un tel mépris est inédit au sein de nos services.

Nous n'accepterons pas que vous vous réfugiez, à nouveau, derrière des consignes ou des directives qui vous auraient été données par une Ministre démissionnaire dont les résultats des élections ont démontré qu'elle n'avait plus, comme tout le gouvernement auquel elle appartient, de légitimité. Nous voulons des réponses et des engagements fermes. »

Suite à la lecture de cette déclaration liminaire commune à toutes les organisations syndicales aucune réponse précise ne nous a été apportée.

Le gel des postes est confirmé par l'Administration. Des dizaines de postes, notamment de contractuel(les) vont être supprimés et les recrutements prévus sont annulés.

Concernant les collègues ITS que le jury a refusé de titulariser après 18 mois de formation, nous avons motivé chaque argument afin de démontrer que la position du jury »souverain » nous semblait arbitraire. La CAP de l'IT est convoquée de 8 aout prochain. Nous défendrons chaque dossier afin que les arguments que nous apporterons lors de cette CAP puisse faire évoluer la décision prise par le jury.

Après une interruption de séance demandées par les représentants des organisations syndicales nous avons adopté la motion intersyndicale CGT- FSU- SUD- FO- UNSA- CFTD suivante :

"Alors qu'il est urgent de satisfaire les revendications sociales – à commencer par le retrait de la contre-réforme des retraites, l'augmentation du SMIC, des salaires, des pensions, du point d'indice et des minima sociaux, ainsi que le renforcement des services publics – des mesures drastiques d'austérité sont à l'ordre du jour dans tous les Ministères. Le Ministère

du Travail et de l'Emploi n'échappe pas aux conséquences du plan d'économie, annoncé par le gouvernement ATTAL démissionnaire, ne disposant plus d'aucune légitimité.

Nous, représentant.es des agent.es au sein du CSA ministériel Travail – Emploi, condamnons fermement la note de la SG des ministères sociaux du 15 juillet 2024 qui ne nous a même pas été transmise et qui n'est pas portée à l'ordre du jour de la réunion de ce jour. Ses conséquences sont pourtant immédiates : un gel systématique des recrutements est annoncé, « indépendamment des ETPT non consommés ». Il s'agit donc de tout bloquer, alors que la situation n'est pas acceptable dans de nombreux services et que de nombreux recrutements sont vitaux à leur fonctionnement immédiat.

Quand il s'agit de recruter, ça prend des années ; quand il s'agit de supprimer, ça prend moins de quelques jours ! Il s'agit tout simplement d'un plan social qui vise en priorité les contrats précaires, mais pas seulement et qui ne s'affiche pas, en tant que tel ! Il s'agit des méthodes des patron.nes voyous !

Nous demandons le retrait immédiat de la note du 15 juillet 2024 et la prise immédiate des mesures nécessaires pour que tous les postes vacants soient pourvus.

Nous dénonçons également les décisions qui nous semblent arbitraires de fin de détachement et de non titularisation sur des postes d'Inspecteur.trices du travail. Alors que des centaines de postes sont vacants et que nos services peinent à recruter, c'est un signal extrêmement négatif qui est envoyé. Nous demandons la titularisation immédiate de nos collègues.

Nous demandons, en urgence :

- *une réunion exceptionnelle du CSA ministériel Travail – Emploi, consacrée à la note du 15 juillet 2024, sa fiche d'application et les effectifs*
- *une réunion exceptionnelle de la F3SCT ministérielle, consacrée aux risques générés par les décisions brutales prises actuellement au sein du Ministère Travail – Emploi.*

Nous vous informons que nos organisations sollicitent en parallèle un rendez-vous urgent avec Mme La Ministre. »

Les représentants de l'UNSA, FO, CGT FSU SUD ont décidé de ne pas participer aux différents débats sur les points mis à l'ordre du jour (pour information) tant qu'un véritable dialogue social avec l'administration n'est pas mis en œuvre sur ces sujets prégnants.

